

AVIS DE COURSE The M.O.S.T
Trophée BreizhSkiff 2021

Dates : 19 au 20 Juin 2021.

Lieu : Lac du Monteynard, Treffort (38 650)

Autorité Organisatrice : Association Cantonale Treffort Voiles

1. Règles

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire

2. Publicité

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le Règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux suivants :

IND Fast Rating <= 1 000.

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et présenter un justificatif valide d'assurance en Responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros.

Tarifs inscriptions : 30,- € Solitaires / 40,-€ doubles.

Repas coureur 25,-€/Pers

5. Programme

Mise à disposition samedi 19 Juin à 14h premier signal / 11h dimanche 20 Juin.

Repas coureurs Samedi soir 20h sur la terrasse du club 25,-€/adultes – (15,-€ moins de 15 ans).

6. Instructions de courses

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des Inscriptions le 1er jour de la régate et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Les parcours

Les parcours seront de type parcours construits.

8. Système de pénalité

Pour l'ensemble de l'épreuve, la règle 44,1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est Remplacée par une pénalité d'un tour.

9. Classement et temps compensés (ratings)

9.1 Le nombre de courses devant être validées afin de valider l'épreuve : 1

9.2 Système de points à minima de l'annexe A, en temps compensé.

9.3 La table FFV sera utilisée.

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. Prix

Des prix pourront être distribués aux trois premiers.

12. Décharge de responsabilité

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule Responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le Concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COVID Chaque participant est parfaitement conscient : 1. Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, 2. Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, 3. Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, 4. Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 et que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. » 5. Si un cas suspect est détecté à bord d'un bateau, l'équipage doit immédiatement abandonner (s'il ne le fait pas il pourra être disqualifié) Le masque est obligatoire sur les pontons et à terre.

13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, l'ACTV ainsi que breizhsiff.com, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « régates de ligue Monteynard skiff/IND Fast » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. Informations hébergement : à réserver rapidement !

Emplacements tentes disponibles 5,-€/nuit sur terrain municipal à 50m du Club.

Camping-Car admis, forfaits 13,-€ la nuit.

Réservations hébergements locatifs : Camping de la Plage .

Contact téléphonique :

+33(0)4 76 34 06 31

<https://www.camping2laplage.com/location-mobil-home-isere/>